



Rapport des vérificateurs des comptes de l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublic AF3CP

Exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 10 mai 2019, nous avons procédé par courrier, à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Les recettes et dépenses de l'année 2023 ont été contrôlées sur la base des documents fournis et trouvées conformes aux pièces justificatives présentées.

Les recettes (cotisations) se sont élevées à **Fr. 1100.-** et les dépenses à **Fr. 692.80**, laissant apparaître un **bénéfice de Fr. 407.20**

La cotisation de l'Association des Officiers d'Etat Civil d'un montant de CHF 95.- n'a pas pu être payée en 2023 et figure comme actif transitoire.

Le solde du compte postal au 31 décembre 2023 se monte à **Fr. 5'431.98**

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier.

Neuchâtel, le *26 avril 2024*

Les vérificateurs

Claude Limat
C. Limat

Pierre De Marcellis
P. De Marcellis